

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3145>



2009 - 2010

Le point sur la grippe A au 25 Août 2009

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Dossiers S2-21 - Hygiène et Sécurité en Côte d'Or -



Date de mise en ligne : vendredi 11 septembre 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le ministère n'a cessé de communiquer depuis le mois de mai au sujet de la grippe A. Le ministre assure qu'il ne veut ni banaliser ni surtout inquiéter les parents d'élèves mais juste prendre des mesures.

Dans chaque académie un correspondant a été nommé, ils ont tous déjà été réunis par le ministre, les recteurs l'ont été aussi. Une circulaire est parvenue à tous les personnels de santé de l'Education Nationale. Dans chaque académie et dans chaque établissement scolaire un protocole avec des personnels référents est mis en place.

Le but du ministère est de mener une campagne d'information aussi large que possible afin :

- d'éviter la contagion. Des affiches et des documents ont été édités concernant les « gestes barrières » : se laver les mains avec du savon, se couvrir la bouche lorsque l'on tousse, utiliser des mouchoirs en papier à usage unique pour se moucher.
- Traiter les cas, les parents seront incités à ne pas envoyer leurs enfants à l'école dès l'apparition de symptômes grippaux. A l'école dès qu'un cas est suspecté l'enfant ou l'enseignant sera isolé dans un local prévu à cet effet
- Traiter les cas « groupés » : s'il y a 3 cas en moins d'une semaine dans une même classe ou dans des classes différentes mais ayant des activités communes, la DASS sera avertie, les personnes ayant été en contact avec les dits « cas » au cours des 24 heures précédant l'apparition des symptômes seront invitées à consulter leur médecin.

La fermeture des établissements peut être décidée mais au cas par cas et par le préfet.

Il en va de même pour la réouverture des établissements : c'est le préfet qui décide. Il faut que l'établissement ait été fermé pendant au moins 6 jours consécutifs après nettoyage et aération des locaux.

Le ministère entend assurer la continuité administrative et

pédagogique. Les plans de continuité administrative sont en cours d'élaboration dans chaque rectorat pour assurer notamment le versement des payes.

Les plans de continuité pédagogiques sont mis au point par les établissements au cas par cas.

Enfin en cas de réelle pandémie et de fermeture de tous les établissements scolaires par le ministère, des programmes ont été mis au point pendant l'été : 288 heures pourront être diffusées sur France Culture et 265 heures sur France 5. Par ailleurs le CNED sera à disposition des élèves sur internet avec « l'académie en ligne ». Enfin des enseignants référents assureront le lien avec les élèves.

Aucune vaccination systématique des élèves n'est prévue. Cette mesure dépendrait du ministère de la santé qui travaille en lien avec le ministère de l'éducation nationale. Par contre un plan de vaccination des personnels pourrait être mis en place.

Sur le papier tout est prêt ou quasiment mais quelle sera la réalité du terrain ? Y aura-t-il toujours du savon dans les toilettes des établissements scolaires ? les enfants se laveront-ils suffisamment les mains ? respecteront-ils les « gestes barrières » : usage unique des mouchoirs en papier ... ? La gestion au quotidien pourrait s'avérer quelque peu compliquée !

Voici pour le moment les dispositions prises. Le recteur doit communiquer en direction des chefs d'établissement, des parents d'élèves et des syndicats dans les semaines à venir. Mais ne soyons pas dupes. Le contexte actuel de suppressions massives de postes doit nous inciter à la vigilance.

Veillons à ce que cette grippe ne soit pas pour le ministère l'occasion d'un vaste champ d'expérimentation pour transformer l'école en « école virtuelle » et régler de cette manière les problèmes qui ne manqueront pas de se poser, indépendamment de la grippe, sur le front du remplacement !